



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 décembre 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Madame la ministre de la Justice.

En début de semaine, un jeune délinquant interpellé pour vol, a été placé au Centre pénitentiaire de Schrassig, ce qui est intolérable.

Ce placement a été expliqué dans un communiqué du Parquet par un manque de place à l'unité de sécurité du centre socio-éducatif de l'État pour jeunes à Dreibern.

Or, le Grand-Duché avait déjà été à plusieurs reprises sévèrement critiqué par le comité anti-torture du Conseil de l'Europe pour sa pratique d'incarcérer des enfants ou adolescents dans des prisons pour adultes.

- Nous aimerions dès lors savoir pour quelles raisons il n'a pas été envisagé de placer ce jeune dans l'unité spécialisée Orangerie 3 pour jeunes du CNHP qui est nettement préférable à une prison pour adultes ?
- Finalement, est-ce que le jeune délinquant en question est toujours incarcéré ?
- Dans ce cas, le placement dans l'unité spécialisée du CHNP ne serait-il pas une bonne solution de rechange ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Dan Biancalana
Député